

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2015

Le seize février deux mille quinze, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel MOURON, Maire.

Etaients présents : Gérard BARNAY, Gilles BOUSQUET, Christiane CANET, Stéphane CARLOT, Gérard FLEURY, Sébastien GAUNET, Chantal GOUT, Sébastien LAURENT, Michel MOURON, Pierre PAYEBIEN, Rémi PRIN.

Secrétaire de séance : Gérard FLEURY

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

PREMIERE DELIBERATION

Ouverture de Crédits à l'investissement

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2015, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager et liquider des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente, hors remboursement d'emprunts.

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

DEUXIEME DELIBERATION

Subvention au titre du P.I.I.C 2015

Monsieur le Maire informe le conseil des conditions d'attributions des subventions au titre du P.I.I.C. 2015 pour la répartition du canton de Chagny de l'enveloppe soit 89 037 €

Canton	Bénéficiaire	Bénéficiaire & opération	Montant investissements	Taux	Subvention proposée
	Commune de Remigny	Travaux à l'école	14 992.78 €	50 %	7 000 €

CHAGNY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **confirme** sa décision de faire exécuter des travaux de sécurité à l'école,
- **sollicite** le concours du Conseil Général dans le cadre du programme au taux de 50 % soit 7 000 €,
- **définit le plan de financement**
- **précise** que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget 2015 de la commune,
- **autorise** le Maire à signer tout document permettant la bonne exécution de cette décision.

TROISIEME DELIBERATION

Taux d'Avancement de Grade – Taux de promotion

VU l'avis de principe du CTP (Comité Technique Paritaire) du Centre de gestion de Saône et Loire rendu le 30 mars 2007,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** : d'adopter le taux ainsi proposé,
- **Adopté** : à l'unanimité des membres présents.

QUATRIEME DELIBERATION

Modification du tableau des effectifs : Création d'un poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet (20 heures)

Il est proposé de créer un poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet (20 heures hebdomadaires), à compter du 1^{er} mai 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, et sous réserve de l'avis de la commission administrative paritaire.

- **ACCEPTE** la création du poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet 20 heures à compter du 1^{er} mai 2015.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à la création de ce poste.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Organisation des Elections : M. PAYEBIEN explique que pour le bon déroulement des élections départementales les 22 mars et 29 mars 2015, il y a lieu de valider la composition du bureau de vote et de choisir le créneau horaire pour les tours de garde.



Un bureau de vote est constitué de :

- un président
- **au moins 2 assesseurs** et leurs suppléants
- un secrétaire

Il n'est pas indispensable que tous les membres du bureau siègent. Il faut qu'il y **ait en permanence** :

- le président du bureau de vote ou, à défaut, le plus âgé des assesseurs
- au moins un assesseur.

Bureau de Vote – 1^{er} tour – Elections Européennes –

Président : Michel MOURON Suppléant : Sébastien GAUNET

Secrétaire : Pierre PAYEBIEN

Assesseurs titulaires : Gilles BOUSQUET & Gérard BARNAY

Assesseurs suppléants : Christiane CANET & Remi PRIN

- ❖ **Salle des Fêtes** : Celle-ci sera mise à disposition gracieuse des candidats aux élections départementales ;
- ❖ **Travaux** : un recensement, par ordre de priorité, de tous les travaux à réaliser va être effectué afin que ceux-ci soient prévus au budget 2015 ;
- ❖ **Points à Temps** : Des devis vont être demandés ;
- ❖ **Demande de pose de panneaux** : Une demande d'autorisation de pose de panneaux publicitaires est parvenue en mairie, celle-ci reçoit l'approbation de l'ensemble du conseil municipal et sera matérialisée par un arrêté municipal.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE À 23 h 00